

# SICAV PLUS

## SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2015

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 13 avril 2015 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV PLUS » pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 3.990.774, un actif net de D : 3.979.134 et un bénéfice de la période de D : 28.013.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV PLUS », comprenant le bilan au 31 mars 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion***

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 27 avril 2015

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**FINOR  
Karim DEROUICHE**

**BILAN ARRETE AU 31 MARS 2015**

(Montants exprimés en dinar)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/03/2015</b>	<b>31/03/2014</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	2 693 528	4 309 339	2 679 795
Actions et droits rattachés		45	9 543	47
Obligations et valeurs assimilées		2 656 746	4 245 515	2 638 368
Tires des Organismes de Placement Collectif		36 737	54 281	41 381
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		1 297 086	1 149 435	816 860
Placements monétaires	5	1 295 603	1 142 015	813 120
Disponibilités		1 483	7 420	3 740
<b>Créances d'exploitation</b>		160	547	855
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 990 774</b>	<b>5 459 321</b>	<b>3 497 511</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	6	8 890	10 416	9 892
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	2 749	2 348	2 632
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>11 640</b>	<b>12 764</b>	<b>12 524</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	8	3 831 903	5 235 229	3 381 617
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables de l'exercice clos		117 127	170 056	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		30 104	41 272	103 370
<b>ACTIF NET</b>		<b>3 979 134</b>	<b>5 446 557</b>	<b>3 484 987</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>3 990 774</b>	<b>5 459 321</b>	<b>3 497 511</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinar)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2015</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2014</i>	<i>Année 2014</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	30 946	44 125	169 210
Revenus des actions		-	-	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées		30 476	43 461	166 786
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		470	664	2 421
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	7 201	7 274	29 594
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>38 147</b>	<b>51 399</b>	<b>198 805</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	11	(9 026)	(12 254)	(48 035)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>29 121</b>	<b>39 145</b>	<b>150 770</b>
<b>Autres charges</b>	12	(1 349)	(1 504)	(6 532)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>27 772</b>	<b>37 641</b>	<b>144 238</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>2 332</b>	<b>3 631</b>	<b>(40 868)</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>30 104</b>	<b>41 272</b>	<b>103 370</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>(2 332)</b>	<b>(3 631)</b>	<b>40 868</b>
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		<b>(253)</b>	<b>9 053</b>	<b>20 919</b>
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>		<b>493</b>	<b>(4 857)</b>	<b>(13 698)</b>
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>28 013</b>	<b>41 837</b>	<b>151 458</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar )

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2015</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2014</i>	<i>Année 2014</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>28 013</b>	<b>41 837</b>	<b>151 458</b>
Résultat d'exploitation	27 772	37 641	144 238
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(253)	9 053	20 919
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	493	(4 857)	(13 698)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>466 134</b>	<b>833 782</b>	<b>(1 237 409)</b>
<b>Souscriptions</b>			
- Capital	1 091 424	1 813 487	4 356 784
- Régularisation des sommes non distribuables	44	452	86 356
- Régularisation des sommes distribuables	38 058	66 581	129 951
<b>Rachats</b>			
- Capital	(641 398)	(1 009 770)	(5 513 367)
- Régularisation des sommes non distribuables	(24)	(148)	(126 314)
- Régularisation des sommes distribuables	(21 970)	(36 820)	(170 819)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>494 147</b>	<b>875 619</b>	<b>(1 085 951)</b>
<b>ACTIF NET</b>			
En début de période	3 484 987	4 570 938	4 570 938
En fin de période	3 979 134	5 446 557	3 484 987
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>			
En début de période	68 455	92 664	92 664
En fin de période	77 565	109 487	68 455
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>51,301</b>	<b>49,746</b>	<b>50,909</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0,77%</b>	<b>0,85%</b>	<b>3,21%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2015**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Mars 2015 ou à la date antérieure la plus récente.

### 3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **Note 4 : Portefeuille- titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2015, à D : 2.693.528 et se détaille comme suit :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/03/2015</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Actions, &amp; droits rattachés</b>		<b>36</b>	<b>45</b>	<b>0,00%</b>
TPR	11	36	45	0,00%
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>2 593 494</b>	<b>2 656 746</b>	<b>66,77%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>1 021 064</b>	<b>1 039 936</b>	<b>26,13%</b>
AMEN BANK 2006	1 000	20 000	20 159	0,51%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	80 000	82 148	2,06%
ATL 2010/2 TV	1 000	60 000	60 709	1,53%
ATL 2014-3 CAT C	1 000	100 000	100 872	2,54%
BTE 2010 B	600	48 000	49 206	1,24%
CIL 2010/2	700	14 000	14 246	0,36%
CIL 2011/1 TF	1 000	20 000	20 108	0,51%
TL 2011/1 F	1 000	40 000	41 487	1,04%
TL 2011/3 F	1 000	40 000	40 278	1,01%
TL 2012-2 B	500	50 000	50 533	1,27%
TL 2012/1 B TF	800	80 000	83 364	2,10%
TL 2013-1 CAT B TF	1 000	100 000	102 860	2,58%
TUNISIE FACTORING 20	1 000	100 000	101 266	2,54%

UIB 2011/1 TR B	500	42 500	43 779	1,10%
UIB 2011/2	1 500	83 724	84 482	2,12%
UIB 2012/1 A	2 000	142 840	144 438	3,63%
<b>Obligations de l'Etat</b>		<b>30 449</b>	<b>31 761</b>	<b>0,80%</b>
Emprunt national 2014	3 138	30 449	31 761	0,80%
<b>Bons du Trésor Assimilables</b>		<b>897 047</b>	<b>908 435</b>	<b>22,83%</b>
BTA 12/02/2020 5,50%	370	358 195	360 336	9,06%
BTA 12/12/2016 5,25%	400	397 416	402 479	10,11%
BTA 11/08/2022 5,60%	138	131 651	135 597	3,41%
BTA 12/10/2018 5,50%	10	9 785	10 023	0,25%
<b>Bons du Trésor Zéro Coupon</b>		<b>644 934</b>	<b>676 614</b>	<b>17,00%</b>
BTZC 10 2016	200	173 464	182 360	4,58%
BTZC 10 2016	542	471 470	494 254	12,42%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>36 517</b>	<b>36 737</b>	<b>0,92%</b>
<b>Parts des Fonds Communs de Créances</b>				
BIAT CREDIMMO 1	100	36 517	36 737	0,92%
<b>Total</b>		<b>2 630 047</b>	<b>2 693 528</b>	<b>67,69%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>67,49%</b>

#### Note 5: Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2015 à D : 1.295.603, contre D : 1.142.015 au 31.03.2014, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2015	% Actif net
<b>Billets de trésorerie</b>	<b>550 000</b>	<b>544 269</b>	<b>548 267</b>	<b>13,78%</b>
CIL au 23/04/2015 à 7,1% pour 90 jours	150 000	147 907	149 488	3,76%
MODERN LEASING au 27/04/2015 à 7,2% pour 90 jours	200 000	197 171	199 183	5,01%
TUNISIE FACTORING au 16/04/2015 à 6,1% pour 30 jours	200 000	199 191	199 595	5,02%
<b>Dépôt à vue</b>		<b>745 236</b>	<b>747 337</b>	<b>18,78%</b>
Amen bank pasteur		745 236	747 337	18,78%
<b>Total général</b>		<b>1 289 504</b>	<b>1 295 603</b>	<b>32,56%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>32,46%</b>



**Note 6 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31.03.2015 à D : 8.890, contre D : 10.416 au 31.03.2014 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2015 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2015</u>	<u>31/03/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Montant HT	7 649	10 385	8 511
TVA	1 377	1 869	1 532
<b>Total TTC</b>	<b>9 026</b>	<b>12 254</b>	<b>10 043</b>
Retenue à la source	135	1 838	151
<b>Net à payer</b>	<b>8 890</b>	<b>10 416</b>	<b>9 892</b>

**Note 7 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2015 à D : 2.749, contre D : 2.348 au 31.03.2014, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2015</u>	<u>31/03/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance CMF	323	463	296
Retenues à la source à payer	135	1 838	151
TCL	34	47	32
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	2 257	-	1 171
Intérêts intercalaires sur obligations	-	-	983
<b>Total</b>	<b>2 749</b>	<b>2 348</b>	<b>2 632</b>

## Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 mars 2015, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2014

Montant	3 381 617
Nombre de titres	68 455
Nombre d'actionnaires	680

### Souscriptions réalisées

Montant	1 091 424
Nombre de titres émis	22 094
Nombre d'actionnaires nouveaux	27

### Rachats effectués

Montant	(641 398)
Nombre de titres rachetés	(12 984)
Nombre d'actionnaires sortants	(28)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(253)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	493
Régularisation des sommes non distribuables	20

### Capital au 31-03-2015

Montant	3 831 903
Nombre de titres	77 565
Nombre d'actionnaires	679

**Note 9 : Revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 30.946 , pour la période allant du 01.01 au 31.03.2015, contre D : 44.125 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2014 et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2015	du 01/01 au 31/03/2014	Année 2014
<b><u>Revenus des actions</u></b>			
- dividendes	-	-	3
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	13 642	11 029	45 482
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- intérêts ( BTA , BTZC)	16 834	32 432	121 305
<b><u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u></b>			
<i>Revenus des parts des Fonds Communs de Créances</i>			
- intérêts	470	664	2 421
<b>TOTAL</b>	30 946	44 125	169 210

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2015 à D : 7.201 contre D : 7.274 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2014 et présente le montant des intérêts au titre du premier trimestre 2015 sur les dépôts, les billets de trésorerie et les bons de trésor à court terme , et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2015	du 01/01 au 31/03/2014	Année 2014
Intérêts des dépôts à vue	2 101	3 391	12 357
Intérêts des dépôts à terme	351	679	3 793
Intérêts des billets de trésorerie pré-comptés	3 998	3 204	13 338
Intérêts des BTC	751	-	107
<b>TOTAL</b>	7 201	7 274	29 594

**Note 11 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2015 à D : 9.026 contre D: 12.254 pour la même période l'exercice précédent, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du premier trimestre 2015.

	du 01/01 au 31/03/2015	du 01/01 au 31/03/2014	Année 2014
Comission de gestion	9 026	12 254	48 035
<b>TOTAL</b>	9 026	12 254	48 035

**Note 12 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2015 à D :1.349 contre D : 1.504 pour la même période l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2015	du 01/01 au 31/03/2014	Année 2014
redevance CMF	903	1 504	4 803
TCL	96	-	526
Autres	350	-	1 203
<b>Total</b>	1 349	1 504	6 532

**Note 13 : Autres informations****Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% TTC l'an, sur les placements en actions et de 1% TTC l'an sur le reliquat de l'actif net.

**Rémunération du dépositaire :**

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.